

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2021

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance Page 2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2021 Page 2
3. CME : subvention à la société protectrice des animaux Page 2
4. Associations sportives : subventions définitives formation et éducateurs sportifs Page 2
5. École publique : marché de renouvellement de l'espace numérique de travail Page 3
6. SIEMML : coût des dépannages de septembre 2019 à août 2020 Page 3
7. Assurances : renouvellement des contrats Page 3 à 4
8. Personnel : création d'un poste en CDD au restaurant scolaire (aide pour un enfant) Page 4
9. Personnel : état des effectifs au 2 décembre 2021 Page 4
10. Personnel : protocole des 35h et journée de solidarité Page 5
11. Budget primitif 2021 : décision modificative n°2 (ajustement des crédits en fin d'année) Page 5
12. AdC : modification statutaire défense incendie (complément) Page 6
13. AdC : modification n°1 du SCOT Page 6
14. AdC : guichet unique autorisations d'urbanisme Page 6
15. AdC : rapport 2021 service assainissement Page 6 à 9
16. AdC : rapport 2021 service déchets Page 10 à 13
17. AdC : rapport 2021 service eau potable Page 13 à 17
18. Compte-rendu des commissions Page 17 à 18
19. Calendrier Page 18 à 19

# PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 24 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

**Membres présents :** Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Dominique COUSIN, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD, Céline FROGER, Myriam GOURDON, Laetitia COULONNIER et Nadine BOURCIER.

**Membres absents :** Yannick LOGER (pouvoir donné à Pascal DANIEAU), Bruno GUEDON (pouvoir donné à Claire BIMIER), Guy VASSOR et Valérie DURAND.

**Secrétaire de séance :** Olivier BACLE

## 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le conseil municipal **DÉSIGNE** Monsieur Olivier BACLE secrétaire de séance.

## 2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2021

## 3 – CME : SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Lors de sa soirée cinéma du 19 novembre dernier, le Conseil Municipal d'Enfants a récolté des fonds en faveur de l'association Société Protectrice des Animaux (SPA).

Depuis 1845, la SPA agit pour la protection et le bien-être des animaux (recueil des animaux abandonnés ou maltraités en vue de leur adoption, défense des animaux en détresse, sensibilisation du public au bien-être animal...)

Le CME **PROPOSE** de verser une subvention exceptionnelle de 300 €, correspondant à la somme récoltée lors de la soirée du 19 novembre dernier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette subvention de 300 € à la SPA.

## 4 – ASSOCIATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS DÉFINITIVES FORMATION ET ÉDUCATEURS SPORTIFS

Lors du Conseil Municipal du 12 février 2021, deux enveloppes globales avaient été votées en faveur des clubs sportifs pour la saison sportive d'août 2020 à juillet 2021 :

- 1 300 € pour l'intervention d'éducateurs,
- 300 € pour la formation.
- 

Au vu des justificatifs fournis, la commission vie associative et communication propose la répartition suivante :

▪ <b>Educateur sportif (maximum)</b>	<b>1 300 €</b>
ESSL Basket	711 €
Bé-Léger Football Club	589 €
▪ <b>Formation (maximum)</b>	<b>300 €</b>
Aucune demande pour la période du 1 <sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021	

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette répartition.

## 5 – ÉCOLE PUBLIQUE : MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

L'Académie de Nantes a impulsé en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. L'école Publique des Bois l'a mis en place l'année dernière.

E-primo constitue un espace de travail privilégié pour assurer une continuité pédagogique de qualité et maintenir le lien entre l'école et les familles.

Le prochain marché e-primo s'étendra sur la période 2022-2026.

La plateforme actuelle est appréciée des élèves et des enseignants. L'objectif du groupement de commande par l'intermédiaire de l'académie est de la conserver, tout en intégrant la solution libre appelée « OpenENT-NG ».

Mutualiser ce renouvellement avec toutes les écoles publiques de l'académie peut faire espérer également un gain sur le coût, supporté par la commune (actuellement 455,40 € par an pour 253 espaces de travail à l'école publique des Bois).

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** le renouvellement de l'ENT par l'intermédiaire du groupement de commande de l'académie.

## 6 – SIEMML : COÛT DES DÉPANNAGES ECLAIRAGE PUBLIC DE SEPTEMBRE 2019 A AOÛT 2020

Le SIEMML adresse une facture annuelle pour les petites interventions sur l'éclairage public.

Pour la période de septembre 2020 à août 2021, nous avons déjà payé 345,69 €.

Mais pour la période précédente, la facture ne nous était jamais parvenue.

Elle s'élève à 612,32 €, répartis comme suit :

LIEU DE DÉPANNAGE	NATURE DU DÉPANNAGE	DATE D'INTERVENTION	MONTANT TTC DEMANDÉ A LA COMMUNE
Rue des Acacias	Changement fusible et 3 lampes	22/01/2020	243.89 €
Rue des Lilas	Changement lampe et reprise câblage	04/03/2020	111.46 €
Rond-point central	Changement lampe	04/03/2020	52.43 €
Rue des Mauges	Changement fusible, amorceur, ballast, lampe	04/03/2020	178.33 €
Rue des Acacias	Changement ampoules et fusibles	04/03/2020	39.32 €

A l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** cette facture annuelle.

## 7 – ASSURANCES : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS

Hormis l'assurance du personnel, les autres contrats arrivent à échéance le 31 décembre prochain. Les nouveaux contrats seront conclus pour 5 ans.

Un cabinet d'étude a été missionné pour organiser la mise en concurrence et analyser les offres.

4 assureurs ont répondu partiellement ou totalement sur les 4 lots.

Une note a été attribuée à chaque offre selon la valeur technique (55%) et le prix (45%).

Les propositions peuvent ainsi être classées :

	CLASSEMENT				POUR INFORMATION COÛT PAR AN	
	GROUPAMA	SMACL	PILLIOT	MAIF	2021	CLASSÉ n°1
<b>Lot n°1 :</b> Dommages aux biens	1	2	3	4	15 648,02 (SMACL)	9 153,65
<b>Lot n°2 :</b> Responsabilité civile et protection juridique	3	2	1	X	4 106,71 (SMACL pour la RC, Sarre et Moselle pour la protection juridique)	3 897,19
<b>Lot n°3 :</b> Véhicules	2	X	1	X	3 980,67 (Groupama)	4 325,30
<b>Lot n°4 :</b> Protection fonctionnelle élus/agents	2	X	1	X	Inclus dans le lot n°2 protection juridique	884
<b>TOTAL</b>					<b>23 735,40</b>	<b>18260,14</b>

A l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** les résultats de la consultation et retient les titulaires des différents lots selon le tableau ci-dessus.

## **8 – PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE EN CDD AU RESTAURANT SCOLAIRE (AIDE POUR UN ENFANT)**

Suite à la demande de la famille et de la Maison de l'Autonomie, un enfant mangeant au restaurant scolaire bénéficie désormais d'une AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) sur le temps du midi. Il s'agit de la même personne qui l'accompagne à l'école.

Cet accompagnement est à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **CRÉE** un poste en CDD à partir du 9 novembre, jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour 1 heure quinze par jour scolaire.

## **9 – PERSONNEL : ÉTAT DES EFFECTIFS AU 2 DÉCEMBRE 2021**

Suite à la création de ce CDD, l'effectif communal s'établit comme suit au 2 décembre prochain :

25 titulaires ou stagiaires (effectifs en disponibilité exclus) dont 10 à temps complet, soit 19,75 équivalents temps plein.

11 contractuels.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ce nouveau tableau des effectifs.

## 10 – PROTOCOLE DES 35H ET JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la commune applique le régime des 35 h aux agents communaux, soit 1 600 heures travaillées par an pour un temps complet. Depuis 2004, elle a également mis en place la journée de solidarité, portant le temps de travail annuel à 1 607 h.

Le gouvernement, via les préfetures, demande à ce que toutes les communes appliquent cette durée de travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Même si la commune applique déjà cette réglementation, le Conseil Municipal réaffirme le principe des 1 607 heures de travail par an pour un temps complet, incluant la journée de solidarité.

## 11 – BUDGET PRIMITIF 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (AJUSTEMENT DES CRÉDITS EN FIN D'ANNÉE)

Il y a lieu d'ajuster les crédits d'investissement pour la fin d'année et le début 2022 avant le vote du budget, pour honorer les dépenses déjà engagées.

Compte	Libellé de la dépense d'investissement	Somme manquante	Somme transférée du compte...
1641	Une échéance 2020 de l'emprunt de la salle des fêtes payée en 2021	7 020	2188 (divers)
2184	Cuisine multi-accueil	360	2188 (divers)
2128	Aménagement liaison La Séguinière	+ 11 430	2188 (divers)
2313	Architecte restructuration restaurant scolaire	+ 17 800	2188 (divers)
2151	Parking Vieux Bourg	+ 21 720	2188 (divers)
2152	Panneaux de signalisation	+ 4 680	2188 (divers)
2031	Etude CAUE rue de l'Etoile + SIEMML audits énergétiques	+ 6 550	2188 (divers)

Il faut également ajuster une ligne de fonctionnement :

Compte	Libellé de la dépense de fonctionnement	Somme manquante	Somme transférée du compte...
6817	Créances douteuses	9 570	615221 (entretien bâtiments)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette décision modificative du budget.

## 12 – ADC – MODIFICATION STATUTAIRE DÉFENSE INCENDIE (COMPLÉMENT)

Lors de sa réunion du 3 septembre dernier, le Conseil Municipal de Saint-Léger-sous-Cholet avait donné un avis favorable à la modification statutaire de l'Agglomération du Choletais, ayant pour objet le transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie ».

Cette rédaction ne mentionnait pas la contribution financière au SDIS.

Afin de s'assurer de l'imputation de cette dépense au budget communautaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le conseil **APPROUVE** à l'unanimité explicitement le transfert à l'ADC de la contribution au SDIS.

## 13 – ADC – MODIFICATION N°1 DU SCOT

Le schéma de Cohérence Territoriale de l'AdC a été approuvé le 17 février 2020.

A la suite des dernières lois incitant encore plus les communes à consommer le moins possible de terres agricoles, l'AdC souhaite pouvoir reconvertir des friches, y compris en dehors des enveloppes urbaines si le niveau d'équipement est suffisant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable sur la modification du SCOT qui intégrerait cette possibilité.

## 14 – ADC – GUICHET UNIQUE AUTORISATION D'URBANISME

La loi du 23 novembre 2018 fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2022 la date butoir à laquelle toutes les communes devront être en mesure de recevoir, sous forme électronique, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Dans le cadre de sa compétence d'instruction des autorisations d'urbanisme, l'AdC met en place un « guichet numérique ».

Un lien sera mis sur les sites internet communaux.

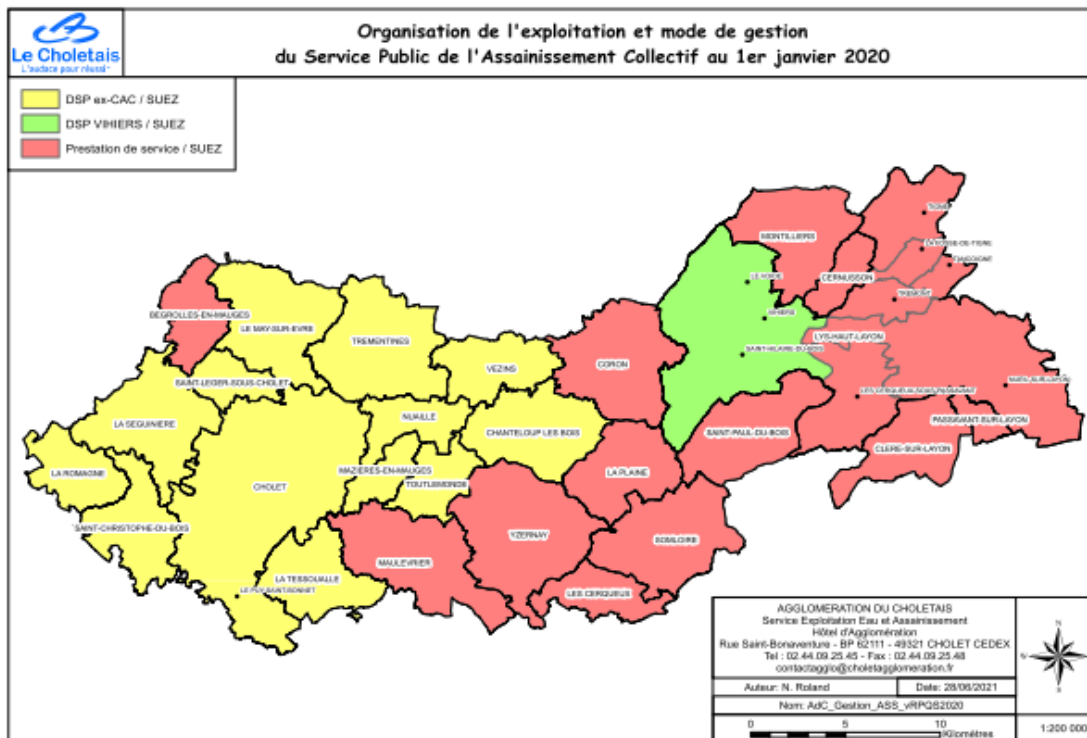
A l'unanimité, le Conseil Municipal se **PRONONCE** en faveur de l'ouverture de ce guichet unique.

## 15 – ADC – RAPPORT 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT

### SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Nb d'abonnés assainissement collectif : 39 454
- Nb d'abonnés assainissement non-collectif : 4133 installations
- Prix du service : facture 120 m<sup>3</sup> avec redevance Agence de l'eau et TVA : de 162,18 € à 304,70€ au 01/01/21
- Volumes d'eaux usées traitées mesurées : 7 705 151 m<sup>3</sup> pour les stations d'épuration
- 2 244 tonnes de boue en matière sèche valorisées
- Km de réseaux : total (hors branchement)
  - unitaires et eaux usées : 657 km
  - collecte eaux pluviales : 512 km

## B - Territoire desservi



## C - Population desservie

	2019	2020	Evolution (%)
<b>Nombre d'abonnés :</b> Contrat DSP Suez (ex-CAC)	32 416	32 778	1,12 %
DSP Vihiers, Le Voide, Saint-Hilaire-du-Bois	1 531	1 529	- 0,13 %
Autres communes	5 274	5 147 *	
<b>TOTAL</b>	<b>39 221</b>	<b>39 454</b>	<b>0,59 %</b>
<b>Déversement industriel :</b> Nombre d'autorisations	24	27	12,5 %

\* Chiffre 2020 actualisé

Population desservie : 107 003 habitants (Base INSEE janv.2020 )

## E - Volumes/tonnages et leur évolution

a) Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées par système d'assainissement

Communes	Equivalent Habitants (EqH)	Type	Volume d'eau traitée en 2020 (entrée/station) en m <sup>3</sup>	Variation par rapport à 2019
25-Saint-Léger-sous-Cholet	3 530 EqH	Boue activée et bassin dépollution 180 m <sup>3</sup>	210 956	+ 1,7 %

## b) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

Les boues des stations d'épuration du périmètre exploité en délégation de service public (ex-CAC et de type boues activées) sont transportées puis traitées par les équipements de digestion de la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet. Le tonnage de boues brutes issues des stations d'épuration des communes de l'Agglomération du Choletais et traité à la station d'épuration des 5 Ponts est le suivant :

### **Boues step CAC traitées sur 5 Ponts (tonnes de boues brutes)**

	Exploitant au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020
St Léger-sous-Cholet	SUEZ	461	774	665	1 069	1 311	817

## F - Équipements du service

### a) Linéaire des réseaux de collecte \*

Communes	Réseau d'eaux usées	Réseau d'eaux pluviales	Réseau unitaire	TOTAL	Linéaire EU/UN curé en 2020
Saint-Léger-sous-Cholet	20 235 ml	18 751 ml	129 ml	39 115 ml	0 ml

### b) Les bassins d'orage sur réseaux unitaires

Communes	Localisation	Volumes (en m³)
25-Saint-Léger-sous-Cholet	Poste de transfert	180 m³

### c) Les postes de refoulement

Sur l'Agglomération du Choletais 101 postes de refoulement assurent le transfert des eaux usées vers les stations d'épuration pour des zones qui ne peuvent s'y écouler gravitairement.

Communes	Postes de relèvements
25-Saint-Léger-sous-Cholet	- PR Pontreau (Les Landes) - PR École
	- Transfert (refoulement général) et bassin tampon des Ajoncs - PR rue du Martineau.

## D - Performance des systèmes d'assainissement

Pour les stations d'épuration de plus de 2 000 équivalent-habitants, ci-dessous l'avis de la police de l'eau sur leur conformité au titre de l'année 2020 :

Communes	Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)	Conformité Locale (> 2000 EqH)	Raisons
25-Saint-Léger-sous-Cholet	OUI	OUI	



## E - Renouvellement du réseau

		Valeur 2019	Valeur 2020
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,26%	0,55%

## B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

### Sur les ouvrages de traitement et de refoulement :

Communes	Action sur le patrimoine		
25-Saint-Léger-sous-Cholet	BT et PR	Les Ajoncs	pompe de relevement n°1
	STEP	Le Chiron	chaîne mesure redox
	STEP	Le Chiron	pompe eau industrielle
	Step	Surpresseur 2	Surpresseur 2
	BT et PR	Les Ajoncs	pompe n°2

## D - Investissements à venir en 2021

### Travaux :

Saint-Leger-Sous-Cholet	- Rue du Vieux Bourg : Mise en séparatif - Station d'épuration, renouvellement des membranes d'aération
-------------------------	--

### Prix de l'assainissement par commune - Avec la redevance "modernisation des réseaux de collecte des eaux usées" (AELB) :

Service Assainissement	1 <sup>er</sup> janvier 2020 € TTC/m <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2021 € TTC/m <sup>3</sup>	Variation
Communes DSP Suez Environnement Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	261,04 € 2,18 €	263,02 € 2,19 €	0,76 %

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Contrôles ANC		
Résultats des contrôles de bon fonctionnement/vente/réalisation	2019	2020
Conformes cas 4	126	168
Non conformes cas 1 (absence d'installation)	19	26
Non conformes cas 2 (travaux dans les 4 ans)	17	16
Non conformes cas 3 (sans obligation de mise en conformité sauf si vente)	152	148
Total	314	358

Le Conseil Municipal **PREND** acte du rapport « assainissement » de l'AdC pour 2020.

**SYNTHÈSE** (quelques chiffres clés)

- Population desservie : **103 493** habitants (données de référence - CITEO)
- Prix du service : Le taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en 2020 était de **9,11 %**
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMR + EM + déchèteries + autres) : **56 724 T**
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : **79,39 %** (78,02 % en 2019)

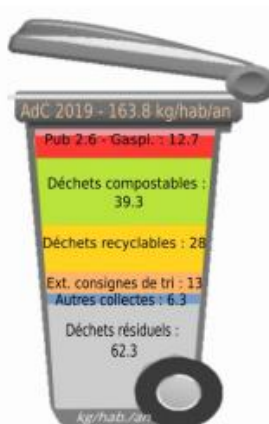
	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services (1)	Total
2019 (AdC)	16 957 t	6 075 t	3 861 t	26 779 (déch.) + 494 t textiles + (125 t biodéchets) = <b>27 398 t</b>	496 t	54 787 t
2020 (AdC)	17 168 t	6 080 t	4 065 t	28 501 t (déch.) + 284 t textiles + (88 t biodéchets) = <b>28 873 t</b>	538 t	56 724 t
Ratio/habitant 2019 (kg/hab) (AdC)	164,24 kg/hab	58,84 kg/hab	37,40 kg/hab	265,36 kg/hab	4,80 kg/hab	530,63 kg/hab
Ratio/habitant 2020 (kg/hab) (AdC)	165,88 kg/hab	58,75 kg/hab	39,27 kg/hab	278,98 kg/hab	5,20 kg/hab	548,09 kg/hab
Évolution (par rapport au ratio/hab)	+ 1 %	- 0,15 %	+ 5 %	+ 5,1 %	+ 0,83 %	+ 3,29 %

(1) : autres services : déchets verts de la Ville de Cholet + bennes Emmaüs

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

La crise sanitaire (COVID-19) de 2020 a impacté la production de déchets sur le territoire de l'AdC, avec notamment une forte augmentation des tonnages en déchèteries et en tri. Les impacts de la crise sanitaire sur la gestion des déchets ménagers en 2020, sont évoqués dans le présent rapport.

**Répartition des OMR réalisée par le MODECOM en 2019 sur le territoire de l'AdC après l'extension des consignes de tri**



## Localisation des déchèteries et des éco-points



La fréquentation en déchèteries et éco-points a diminué en 2020 (250 500 passages, contre 278 000 en 2019). La crise sanitaire (COVID-19) a en effet engendré la fermeture des sites lors du premier confinement, et une réouverture progressive. Les déchèteries et éco-points ont été fermés au public pendant 1 à 2 mois, selon les sites.

## Liste des déchets réceptionnés

	Déchèteries de du Cormier et de la Blanchardière à Cholet	Déchèterie L'Eriboire à Saint Léger sous Cholet
Tout-venant	X	X
Déchets verts	X	X
Bois traité	X	X
Cartons	X	X
Gravats	X	X
Ferrailles (grandes et petites ferrailles benne 30m3)	X	-
Petites ferrailles (uniquement)	-	X
Plastiques durs	X	X
Films plastiques	X	X
D3E	X	-
Déchets réutilisables	X	X
Mobilier	X	X
DDS (peinture, solvants, acides, bases, etc.)	X	X
Huiles végétales	X	X
Huiles minérales	X	X
Piles	X	X
Batteries	X	X
Lampes / néons	X	X
Verre	X	X
Radiographies	X	X
Textiles	X	-
Fibrociment	Cormier (ponctuel)	-

Les tonnages collectés en 2020 en déchèteries et éco-points sont dans l'ensemble en augmentation (+ 6,4 % par rapport à 2019). Cela s'explique par une forte augmentation des déchets de gravats (+ 19 %) et de tout venant (+ 6 %) lors de la première période post-confinement (mai, juin 2020).

Le confinement a en effet permis à certains usagers de réaliser des travaux et du tri domestique.

Le développement des filières de valorisation, notamment le tout venant valorisé (+37 % par rapport à 2019), permet une progression continue du taux de valorisation des déchets. En 2020, le taux de valorisation global atteint 84 %.

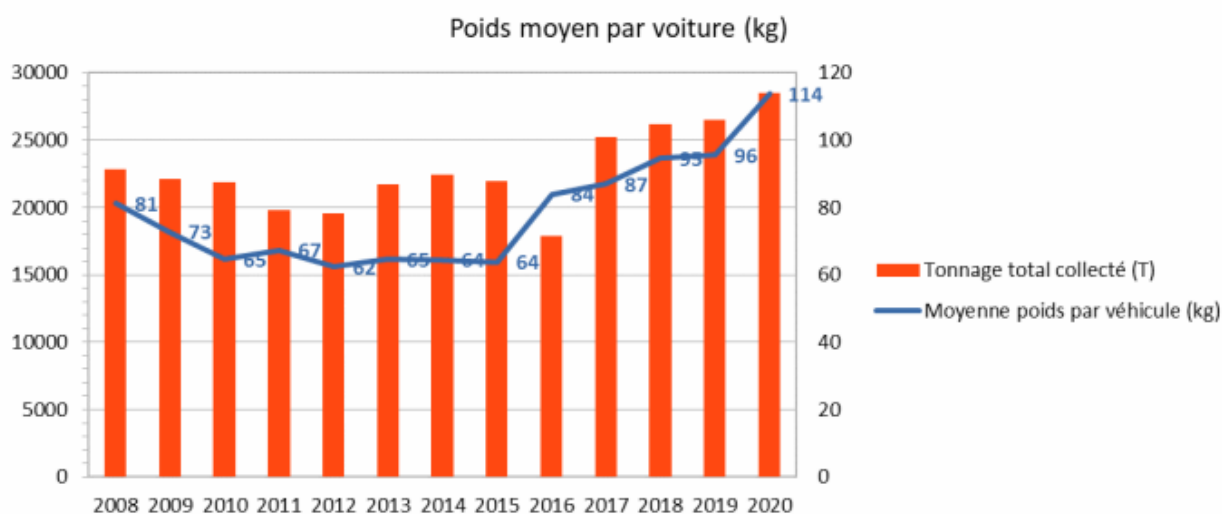
### **Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries équipées de contrôle d'accès par usager/an**

La collectivité a créé 41 900 cartes depuis la mise en service du contrôle d'accès en 2016.

Années	Visites/usager/an
2019	5,5
2020	5,8

265 usagers ont utilisés plus de 12 passages sur l'année 2020, en achetant des forfaits supplémentaires (soit 1 % des usagers ayant utilisé au moins une fois leur carte de déchèterie en 2020).

### **Moyenne en kg par passage en déchèterie**



Le graphique met en évidence l'augmentation du poids de déchets par visite en déchèteries. Cette évolution est une conséquence de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites du Cormier et de La Blanchardière, puis de l'Eriboire, qui a restreint le nombre de passages annuels à 12 par foyer et de la fermeture de certains éco-points.

Ce nombre limité de passages a fortement incité les administrés à optimiser le remplissage de leur véhicule lors de leurs passages en déchèteries. Cette optimisation des trajets en déchèteries est bénéfique pour l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Les mêmes opérations de contrôle d'accès sont prévues sur l'ensemble des sites dans les années à venir.

➤ Indicateurs sur déchets détournés

- Composteurs partagés :

Depuis juin 2013, début du compostage partagé, 26 sites sont en fonctionnement :

Site de compostage	Partenaires	Date installation	Nb. de chartes d'engagement signées = nb. de foyers participants	Production annuelle calculée ou estimée (2019)	Production annuelle calculée ou estimée (2020)	Évènement marquant
Restaurant Scolaire de St- Léger-sous-Cholet	Commune St-Léger-sous-Cholet	26/06/2015	-	1,2 t / an	903 kg / an	

**Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs**

Le taux de refus de tri a été de : **22,20 %** en 2020 (19,38 % en 2019) pour les emballages en mélange avec les journaux (en extension de consigne de tri plastique).

La moyenne nationale est de : 21 % en 2020, avec extension de consignes de tri des plastiques (source CITEO).

La hausse importante du taux de refus s'explique par la crise sanitaire et les deux confinements de l'année. En effet, les déchèteries et les colonnes textiles ont été fermées durant le premier confinement, des usagers en ont profité pour ranger leurs habitations et se débarrasser d'objets inutiles. Même si un grand nombre a attendu la réouverture des déchèteries, des usagers ont utilisé leurs bacs d'ordures et d'emballages ménagers pour leurs déchets verts et déchets de déchèterie. De plus, la consigne donnée aux agents de la collecte était de ramasser tous les bacs sans exception y compris ceux présentant de grosses erreurs de tri.

**Résultats de l'exercice 2020**

	Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	12 754 520,71 €	12 611 931,47 €	- 142 589,24 €	10 763 923,25 €
Investissement	2 534 253,65 €	947 654,78 €	- 1 586 598,87 €	- 1 384 183,86 €
<b>TOTAL F + I</b>	<b>15 288 774,36 €</b>	<b>13 559 586,25 €</b>	<b>-1 729 188,11 €</b>	<b>9 379 739,39 €</b>

**Montants des dépenses réelles d'investissements 2020 (hors opérations d'ordre)**

Véhicules et bennes (510)	115 423 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées) (511)	413 306 €
Déchèteries (023)	1 879 837 €
Centre technique (109)	35 414 €
Mobilier (549)	2 173 €
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 446 153 €</b>

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport « déchets » de l'AdC pour 2020.

## RPQS EAU POTABLE - 2020

### SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Nombre d'abonnés : 44 590 sur l'ensemble du territoire .
- Prix du service au 01/01/2020 : facture 120 m<sup>3</sup> avec redevance pollution de l'Agence de l'eau: de 219,42 € TTC à 331,88 € TTC soit de 1,83 € TTC à 2,77 € TTC/m<sup>3</sup>.
- Volume distribué : (sortie usines Ribou et Rucette) 4 294 320 m<sup>3</sup>.
- Kilomètre de réseaux : Total (hors branchements) : 1 663 km.
- Rendement du réseau : 84,19 % (moyenne tous périmètres)
- Volumes consommés : 5 908 612 m<sup>3</sup>

## 1 - Présentation générale du service

### A - Compétence exercée

L'Agglomération du Choletais (AdC) assure l'organisation et la gestion du cycle de production et de distribution en eau potable, ainsi que la protection de la ressource.

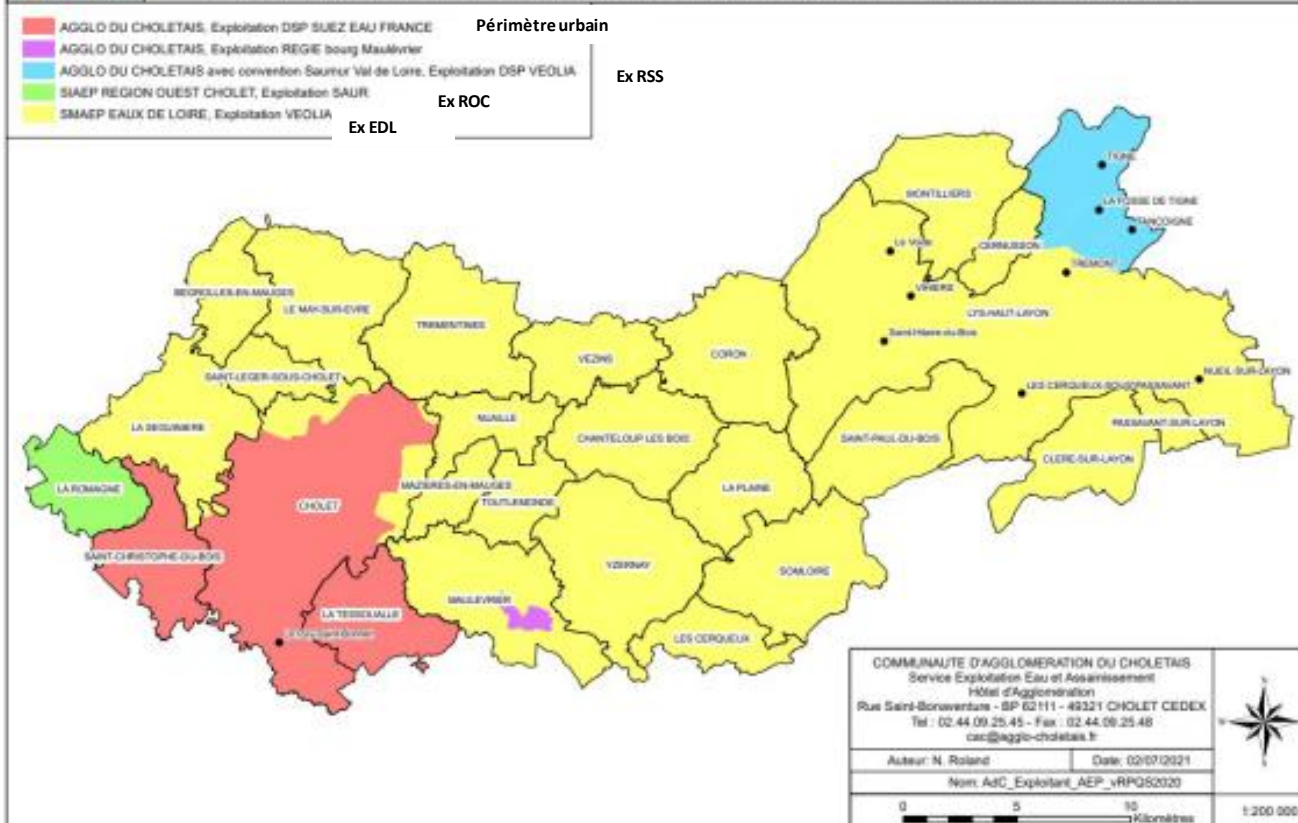
Elle exerce cette compétence directement pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite à la dissolution des Syndicats d'eau.

Ce rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service eau potable s'articule sur quatre périmètres de gestion distincts à savoir :

- le périmètre dit " urbain " pour Cholet/Le Puy-Saint-Bonnet, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois ;
- le périmètre de l'ex-SMAEP des Eaux de Loire (ex-EDL) pour les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Clere-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Séguinière, Le May-sur-Evre, Les Cerqueux, Lys-Haut-Layon (Les Cerqueux-sous-Passavant, Nueil-sur-Layon, Trémont, Vihiers, Le Voide, Saint-Hilaire-du-Bois), Maulevrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaille, Passavant-sur-Layon, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Tremontines, Vezins, Yzernay ;
- le périmètre de l'ex-SIAEP Région Ouest de Cholet (ex-ROC) pour La Romagne) ;
- le périmètre de l'ex-SMAEPA Région Sud Saumuroise (ex-RSS) : communes de Tigné, Tancoigné, La Fosse-de-Tigné.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agglomération du Choletais a adhéré au Syndicat Interdépartemental d'Alimentation en Eau Potable (SIDAEP) des Mauges et de la Gâtine en substitution du SMAEP des Eaux de Loire. Ce Syndicat assure la production d'eau potable pour le territoire de l'ex-SMAEP EDL.





## C - Population desservie

Le territoire desservi concerne 44 590 abonnés pour une population totale de l'Agglomération de Cholet de 107 003 habitants (source Insee – janvier 2020).

## E - Volumes / tonnages et leur évolution

Volumes vendus  
sur le périmètre  
AdC (m<sup>3</sup>)

5 908 612

## F - Équipements du service

a) Barrages :

- Barrage de Ribou : hauteur 21 m  
longueur 162 m  
retenue d'eau 3 200 000 m<sup>3</sup> – surface en eau 83 ha
- Barrage du Verdon : hauteur 27 m  
longueur 825 m (ailes en terre + voûtes centrales)  
retenue d'eau 14 600 000 m<sup>3</sup> – surface en eau 220 ha

b) Usines :

- Usine du Moulin Ribou : capacité nominale : 24 000 m<sup>3</sup>/jour sur 20 h/traitement complet (à compter du 25/02/2015 – nouvelle usine)
- Usine de La Rucette : capacité nominale : 1 200 m<sup>3</sup>/jour - Filtre à charbon actif en grains, chloration

d) Linéaire de réseau par commune

Saint-Léger-sous-Cholet	36 049
<b>TOTAL</b>	<b>1 663 758</b>

a.2 - Qualité de la ressource en eau

**Captage de Ribou – Suivi de la qualité des eaux brutes de 2020**

Paramètres	2020					Moyenne 2019	Objectif PA* 2020	Objectif 2021
	Nb de prélèvements (a)	Nb de conformités	% de conformité	maximale	moyenne			
Matières organiques (COT)	21	10	48 %	9,80 mg/l	8,20 mg/l	9,15 mg/l	8 mg/l	7 mg/l
Phosphore (P total)	25	3	12 %	0,12 mg/l	0,05 mg/l	0,06 mg/l	0,03 mg/l	< 0,02 mg/l
Nitrates (NO <sub>3</sub> )	25	21	84 %	29,00 mg/l	8,12 mg/l	10,05 mg/l	20 mg/l	< 15 mg/l
Somme des pesticides	10	8	80 %	0,59 µg/l	0,22 µg/l	0,34 µg/l	0,25 µg/l	< 0,10 µg/l
Pesticide/matière active	570	568	99,6 %	0,46 µg/l	0,004 µg/l	0,06 µg/l	0,10 µg/l	< 0,05 µg/l

(a) sauf " pesticides / mat active " = nb de matières actives trouvées sur la période

\* PA : Plan d'actions

**Captage de La Rucette – Suivi de la qualité des eaux brutes de 2020**

Paramètres	2020					Moyenne 2019	Objectif 2018	Objectif 2021
	Nb de prélèvements (a)	Nb de conformités	% de conformités	maximale	moyenne			
Turbidité	1	1	100 %	0,48 UTN	0,48 UTN	0,44 UTN	0,50 < UTN	0,50 < UTN
Nitrates (NO <sub>3</sub> )	1	1	100 %	19 mg/l	19 mg/l	16,5 mg/l	25 < mg/l	25 < mg/l
Somme des pesticides	7	6	86 %	0,53 µg/l	0,33 µg/l	0,25 µg/l	0,50 < µg/l	0,50 < µg/l
Pesticide/matière active	42	29	69 %	0,16 µg/l	0,06 µg/l	0,06 µg/l	0,10 < µg/l	0,10 < µg/l

(a) sauf " pesticides / mat active " = nb de matières actives trouvées sur la période



## B .2 - Performance sur réseau

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2019	2020	Maine et Loire 2015 *
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%			84,9 %
	<i>Périmètre " urbain "</i>		86,50	82,55	
	<i>Périmètre ex-EDL</i>		87,1	88,1	
	<i>Périmètre ex-ROC</i>		87,2	84,2	
	<i>Périmètre ex-RSS</i>		86,5	81,9	

\*Données Eau France 2015

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable) et d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés d'autres services d'eau potable).

En 2020, les rendements de réseaux s'observent à la baisse. Cela peut s'expliquer par une activité de réparation de fuites perturbée durant les différents confinements (mise en œuvre des plans de continuité d'activité) et une baisse des volumes vendus aux gros consommateurs.

## B .3 - Renouvellement du réseau

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2019	2020	Maine et Loire 2015 *
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%			0,50 %
	<i>Périmètre " urbain "</i>		0,23 %	0,22 %	
	<i>Périmètre ex-EDL</i>		0,54 %	0,41 %	
	<i>Périmètre ex-ROC</i>		1,15 %	0,92 %	
	<i>Périmètre ex-RSS</i>		0,99 %	0,83 %	

\* Données Eau France 2015

## B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

→ Extension de réseaux en 2020 :

Saint-Léger-sous-Cholet	L'Eriboire
-------------------------	------------

## 5 - Tarification du service

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix de la part eau potable d'une facture d'eau des communes du périmètre ex-EDL avec redevance pour pollution domestique est de 1,83 € TTC/m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport « eau potable » de l'AdC pour 2020.

## 18 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Cadre de vie :

- L'Eglise a été démoussée.
- Vieux Bourg : parking terminé en pavé drainant.
- Hall de la Mairie : peinture et sol ont été refaits. Le complément sera réalisé en 2022.
- Réflexion à mener sur la rénovation de l'ancienne mairie rue d'Anjou.
- Bateau lavoir : mise à l'eau prévue le 15 décembre.

- Sentiers pédestres :  
Travail sur la liaison avec La Séguinière  
Plantation d'arbres avec les élèves de St Léger et de La Séguinière le 9 décembre.
- Sortie de la Maison de l'Enfance : une place de stationnement est condamnée pour améliorer la sécurité des piétons.

#### Vie sociale :

- Visite d'un restaurant scolaire extérieur pour prendre des idées, dans le cadre de la future restructuration.

#### Vie associative/communication :

- Bulletin municipal bientôt distribué, avec une invitation pour une animation sur le marché du 19 décembre (bons d'achat à gagner).
- Le guide des associations : une réunion va être programmée avec les associations.
- Repas des aînés annulé, remplacé par la distribution d'un plateau repas confectionné par le personnel du restaurant scolaire et les pâtisseries Saint-Légeois.
- CME :  
Bilan de fin de mandat et récompense des élus qui arrêtent leur mandat.  
Élection jeudi 9 décembre des nouveaux membres.

## 19 – CALENDRIER

DÉCEMBRE			
<b>Lundi</b>	6	Commission cadre de vie	annulée
<b>Mardi</b>	7	Commission Intercommunalité	19h45
<b>Jeudi</b>	9	Elections du Conseil Municipal d'Enfants (Mairie)	à partir de 14h00
<b>Samedi</b>	11	Visites des bâtiments	Matin
<b>Samedi</b>	11	Distribution des plateaux repas aux aînés (restaurant scolaire)	9h00-12h00
<b>Lundi</b>	13	Conseil AdC	18h30
<b>Lundi</b>	13	Commission vie sociale	18h15
<b>Mardi</b>	14	Commission vie associative et communication	20h00
<b>Samedi</b>	18	Visites des bâtiments et voirie	Matin
<b>Dimanche</b>	19	Animations de Noël au marché	9h00-12h00
<b>Vendredi</b>	24	Marché spécial Noël	9h00-12h00
<b>Vendredi</b>	31	Marché spécial Réveillon	9h00-12h00

<b>JANVIER</b>			
<b>Lundi</b>	3	Bureau AdC	18h00
<b>Vendredi</b>	7	Soirée conviviale élus / personnel salle de la Prairie (sous réserve)	19h00
<b>Samedi</b>	8	Conseil Municipal d'Enfants	10h30
<b>Lundi</b>	10	Commission vie sociale	18h15 ou 20h00
<b>Lundi</b>	10	Commission cadre de vie	20h00
<b>Mardi</b>	11	Commission vie associative et communication	20h00
<b>Vendredi</b>	14	Vœux à la population salle de la Prairie (sous réserve)	19h00
<b>Lundi</b>	17	Conseil AdC	18h30
<b>Vendredi</b>	21	Vœux de l'Agglomération du Choletais (sous réserve)	18h00